
Volume 3 - Numéro 2, 2010 - Nouvelles De l'Union Européenne

L'Industrie Européenne Et La Télésanté

À la suite de la publication d'une communication de la commission européenne sur la télémédecine, l'industrie des technologies médicales a exprimé son opinion sur l'avenir de la télésanté. Dirigé par le cociR, un groupe industriel représentant l'informatique de santé, l'industrie a fait des recommandations à la commission européenne et aux états membres pour améliorer le deployment des solutions de télésanté au sein de l'union européenne.

les cinq recommandations sont les suivantes :

- établir, au niveau de la commission européenne et des états membres, un cadre juridique approprié assorti d'une transposition effective dans chaque pays ;
- Renforcer la coopération entre les acteurs de santé pour porter des stratégies de santé optimisées plaçant la télésanté dans la pratique clinique de routine ;
- Financer davantage de projets durables et d'envergure, évalués économiquement, afin d'apprécier l'impact des solutions de télésanté ;
- intégrer la télésanté dans les structures de prestation des soins existantes en Assurant l'interopérabilité de ces solutions ;
- mettre en place un modèle économique durable pour la télésanté en commençant par établir un dialogue entre les intervenants de santé.

Soulignant que la fragmentation actuelle des systèmes juridiques est un frein à la diffusion de la télésanté dans l'union européenne, le cociR prétend qu'un nouveau cadre juridique pourrait répondre aux actuels problèmes en matière d'autorisation, de responsabilité et de juridiction transfrontalières.

Selon eux, le modèle financier européen de santé actuel n'est pas viable et promet à la télésanté un rôle clé dans l'avenir. le groupe recommande une plus grande coopération entre les parties prenantes pour accélérer l'adoption au quotidien de la télésanté et un plus grand dialogue pour établir un modèle économique durable.

en réponse à la crainte qu'une augmentation du recours à la télésanté n'impacte négativement la pratique clinique et ne fasse reculer le rôle du médecin, le cociR soutient que les méthodes de télésanté permettent d'améliorer le dépistage des maladies, de réduire la mortalité et les taux d'hospitalisation et qu'elles rendent les patients plus autonomes pour faire face à leur situation. pour en savoir plus : www.cocir.org

La Commission entend résoudre des problèmes fondamentaux dans les domaines de la médecine nucléaire radiologie et de la radiothérapie, de la

la commission a adopté le 6 août dernier au parlement européen et au conseil une communication sur les applications médicales des rayonnements ionisants. elle propose différentes options pour résoudre le problème urgent de la pénurie de radioisotopes en médecine nucléaire. elle définit également des mesures essentielles pour améliorer la protection des patients et du personnel médical contre les rayonnements, éviter l'augmentation de l'exposition de la population aux rayonnements liée aux progrès technologiques dans le domaine de l'imagerie médicale (tomodensitométrie) et prévenir les expositions accidentelles ou non intentionnelles en radiothérapie.

environ 4 milliards d'exams médicaux par rayons X sont réalisés chaque année dans le monde. en europe, environ 9 millions de patients sont traités par radio-isotopes chaque année. il appartient à la commission de s'assurer de la disponibilité de cette technique, dans l'intérêt de la santé humaine. S'il existe aujourd'hui une pénurie de technétium-99m (le radio-isotope le plus utilisé à des fins de diagnostic), c'est parce que sa production repose sur un nombre trop restreint de réacteurs. Dans sa politique générale en matière d'énergie nucléaire, la commission européenne doit impérativement prévoir des mesures incitatives pour que d'autres réacteurs de recherche participent à la production de ce radio-isotope et, à long terme, que de nouveaux réacteurs de recherche soient construits à cette fin. Dans son texte, la commission propose une perspective à long terme sur l'application médicale des rayonnements ionisants dans l'union afin d'encourager la discussion sur les mesures et les ressources nécessaires ainsi que sur la répartition des responsabilités.

les actions proposées sont les suivantes :

- renforcer le cadre réglementaire existant

: la législation actuelle (directive 97/43/euratom) sera actualisée pour améliorer la surveillance réglementaire et garantir le respect des exigences légales ;

- mener des actions de sensibilisation et promouvoir la culture de la sécurité : la profession médicale doit bénéficier d'une formation adéquate et d'une formation continue sur les bonnes pratiques et être sensibilisée à l'obligation de dispenser des soins de qualité et d'assurer une protection appropriée contre les rayonnements.

Des campagnes de sensibilisation doivent également être menées auprès des patients et du grand public ;

- renforcer la protection contre les rayonnements et assurer une fourniture et une utilisation durables des radioisotopes par la recherche : des actions menées au titre des programmes-cadres euratom et de l'union européenne ainsi que de la plateforme technologique pour l'énergie nucléaire durable (Sne-Tp) devraient contribuer à l'amélioration de la protection contre les rayonnements et au développement des infrastructures et des compétences de recherche ;

- mettre en place des mécanismes de financement pour pérenniser l'approvisionnement en radio-isotopes ;

- intégrer les différentes politiques de santé publique, de recherche, de commerce, d'industrie et de radioprotection ;

- promouvoir la coopération internationale.

les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/energy/nuclear/radiation_protection/radiation_protection_en.html

Published on : Wed, 30 Mar 2005